



## Loi Plein Emploi

### UNE ATTAQUE SANS PRÉCÉDENT CONTRE LA PROTECTION SOCIALE LES CHÔMEURS ET LES TRAVAILLEURS PRÉCAIRES

**Le Val-de-Marne fait partie de la seconde vague d'expérimentation sur l'accompagnement des allocataires du RSA. À part les effets d'annonce, le sujet avance à pas feutrés ou de manière opaque. En réalité que cela cache-t-il ?**

Les organisations syndicales du Conseil départemental du 94 – CGT CD 94, SNU TER 94 et UL Solidaires 94 –, de France Travail – CGT Emploi IDF, SUD Emploi IDF et SNU FSU Emploi IDF – et les organisations de chômeurs – AC, APEIS et MNCP – ont décidé d'organiser ce 6 juin un rassemblement en Val-de-Marne, devant la Direction territoriale de France travail basée à Villejuif et l'Espace départemental des solidarités de la ville, pour alerter sur les futurs impacts de la loi dite Plein emploi.

#### CONTRAINdre A DES EMPLOIS PRÉCAIRES NON CHOISIS

Le gouvernement a annoncé vendredi 1<sup>er</sup> mars 2024 l'extension à 29 nouveaux départements dont le Val-de-Marne de l'expérimentation relative au renforcement de l'accompagnement des allocataires du RSA vers l'emploi, au prétexte de « *mieux accompagner les privés d'emploi* ». **L'objectif est en réalité de les contraindre à accepter des emplois précaires et non choisis, mais aussi de faire pression sur les travailleurs en emploi.**

Le Président du Conseil départemental du Val-de-Marne a confirmé sans trop de précisions que le département figurait en effet dans la liste des territoires cibles avec comme « terrain de jeu » Créteil, Champigny-sur-Marne et Villiers-sur-Marne au seul motif de devancer la mise en œuvre de la loi qui sera généralisée au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### FAIRE PRESSION SUR LES TRAVAILLEURS EN EMPLOI

Pourtant, il a à ses côtés Paul Bazin, vice-président du Conseil départemental, mais aussi Directeur général adjoint de France Travail ! Or aucune information n'a été donnée sur les enjeux de cette expérimentation. **Coup de communication ou opportunité financière ? Sans doute les deux, mais cela démontre une certaine improvisation et surtout un manque de considération du public concerné et des acteurs de terrain.** On parle quand même d'environ 8 000 personnes sur les territoires ciblés. Aujourd'hui le Val-de-Marne dépense 15 millions à ce sujet. Au-delà d'un changement de nom, la loi Plein Emploi va modifier non seulement l'organisation du service public de l'emploi, mais également les droits des privés d'emploi.

**Rappelons que dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'inscription des allocataires du RSA à France Travail sera rendue automatique (seuls 40 % d'entre eux sont actuellement inscrits).**

La condition d'effectuer 15 heures d'activité minimum pour bénéficier des prestations versées par France Travail (RSA, AAH et assurance chômage) **porte une atteinte majeure aux principes de solidarité, de respect de la dignité, et de droit à la sécurité matérielle** garantis par les textes fondamentaux.

Nous affirmons que conditionner davantage le RSA tel que le met en place la loi Plein emploi va encore aggraver l'insécurité des personnes en situation de grande pauvreté et le non-recours – qui s'élève à 34 % pour le RSA – en instaurant un chantage à l'allocation.

### **AGGRAVER LA PRÉCARITÉ EN INSTAURANT UN CHANTAGE A L'ALLOCATION**

**Bien accompagner, ce n'est pas contraindre et simplement contrôler**, mais au contraire faire des allocataires du RSA les partenaires d'un « contrat librement débattu énumérant les engagements réciproques », selon la formule du Code de l'action sociale et des familles.

De ce fait l'externalisation de l'accompagnement du public prévue par le CD 94 devra prendre une nouvelle dimension en démultipliant l'information et l'orientation des usagers **au risque de créer du non-recours ou de l'exclusion**. Cela illustre aussi une volonté de privatisation des missions du service public de l'emploi au profit d'intérêts financiers privés.

**Nous craignons que France Travail et les Espaces départementaux des solidarités deviennent une gare de triage pour les opérateurs privés de placement et de mise en œuvre d'une politique austéritaire et coercitive via l'accroissement du Contrôle de la Recherche d'Emploi.**

### **NOS ORGANISATIONS SYNDICALES REVENDIQUENT :**

- **L'arrêt des contrôles et sanctions contre les privés d'emploi et des discours stigmatisants.**
- **Une abrogation des 15 heures d'activité liées au contrat d'engagement.**
- **L'arrêt de l'externalisation et de la privatisation des missions du service public.**
- **Des moyens humains et financiers dédiés à l'accompagnement du public dans le cadre du service public de l'emploi.**
- **Le maintien des équipes spécialisées emploi et d'information orientation au sein du Conseil départemental.**

**RASSEMBLEMENT JEUDI 6 JUIN 2024 - 9 h 30**

**Devant l'Espace départemental des solidarités**

**100 av. de Stalingrad, 94800 Villejuif**

**Puis déambulation jusqu'à la Direction territoriale de France Travail**